

Évaluation de l'impact de la fiche « INFECTION URINAIRE ? »

Contexte

Fin 2021 début 2022, un groupe de travail EMH propose un outil pour le diagnostic des infections urinaires chez la personne âgée en EHPAD. Selon les recommandations nationales en vigueur, la [fiche](#) élaborée oriente vers la recherche de signes cliniques et incite à réaliser un ECBU en présence de symptômes au détriment de l'utilisation de la bandelette urinaire non recommandée chez la personne âgée en institution. Les EMH et les EOH volontaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes réalisent progressivement une sensibilisation des EHPAD à cette démarche.

Objectifs

Mesurer si la fiche « [infection urinaire ?](#) » a permis de faire progresser la méthode de diagnostic des infections urinaires en EHPAD avec l'abandon de la bandelette urinaire et la réalisation d'un ECBU sur des arguments cliniques.

Méthode

Comparer les méthodes (utilisation de BU, réalisation d'un ECBU, présence de signes cliniques renseignés dans le dossier résident ?) de diagnostic des infections urinaires pour les résidents dans les EHPAD utilisant la fiche vs les EHPAD n'utilisant pas la fiche.

Critères d'inclusion

- EHPAD volontaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes en convention avec une EMH et EHPAD adossés à un établissement de santé qu'ils aient ou non mis en place l'utilisation de la fiche « infection urinaire ? »
- Un même EHPAD peut-être inclus deux fois : une fois avant la mise en place de la fiche et une fois après la mise en place.
- 6 résidents différents avec une infection urinaire traitée par antibiotique

Critères d'exclusion

- Résident qui reçoit une antibiothérapie « prophylactique » pour une infection urinaire récidivante.
- Résidents pour lesquels les données sont incomplètes

Recueil des données par les EMH/EOH volontaires, à l'aide d'une fiche de recueil, des dernières infections urinaires traitées par antibiotiques, maximum 6 infections urinaires par établissement. Le recueil des données est réalisé lors d'une rencontre avec un soignant de l'EHPAD avec recherche des informations sur le dossier du résident. Cette rencontre peut être réalisée en visio ou au téléphone. Les données sont déclaratives.

Période de recueil des données du 1^{er} mai 2023 au 30 novembre 2024 ou moins si le nombre d'inclusions est suffisant : 770 infections urinaires (385 dans chaque groupe)

Les données sont ensuite saisies en ligne sur l'application Webquest :

https://webquest.fr/?m=209632_evaluation-de-l-impact-de-la-fiche-infection-urinaire&borne

Résultats attendus

Nombre d'EHPAD participants : total, avec fiche, sans fiche

Nombre d'EMH participantes

Taux d'infections urinaires dont le diagnostic repose sur des données cliniques

Taux d'infections urinaires avec réalisation d'un ECBU

Taux d'infections urinaires avec réalisation d'une bandelette

Comparaison de ces trois taux dans les EHPAD utilisant la fiche « Infection urinaire ? » *versus* EHPAD n'utilisant pas la fiche.

Nombre d'infections urinaires traitées avec une fiche complétée

Nombre de fiches transmises au prescripteur

Nombre de fiches transmises au laboratoire